

La N-VA veut supprimer les prépensions

POLITIQUE Le parti nationaliste souhaite aussi limiter dans le temps le chômage

► La N-VA veut obtenir la suppression des prépensions afin que les offres d'emploi qui restent vacantes puissent trouver acquéreur.
► Les nationalistes remettent également sur la table leur proposition visant à limiter dans le temps les allocations de chômage.

En Flandre, il n'y a jamais eu autant d'offres d'emploi mais un tiers d'entre elles restent vacantes. Forte de ce constat, la N-VA formule une série de propositions. Pour le député flamand Axel Rönse, l'office flamand de l'emploi VDAB fait ce qu'il faut pour activer les demandeurs d'emploi, mais les mesures fédérales telles que le chômage avec complément d'entreprise,

anciennement « prépensions », constituent un frein à cette dynamique. « Il relève quasiment de la perversité de considérer que le VDAB doit convaincre des gens de retrouver le chemin du travail si c'est pour gagner à peine plus que le statut offert par le fédéral », estime-t-il.

Son collègue du fédéral, le député Wouter Raskin, a pour sa part décidé de revenir à la charge avec sa proposition de limitation dans le temps des allocations de chômage. Depuis la formation du gouvernement, cette proposition était restée au frigo en raison du blocage du CD&V et du MR. « Peut-être qu'entre-temps, les esprits ont mûri », souffle le député N-VA.

Au MR, on n'entend cependant pas aller au-delà des réformes déjà réalisées, conformément à l'accord de gouvernement. « Nous avons déjà bien durci les conditions d'accès au chômage avec complément d'entreprise, qui sont de 62 ans depuis le vote de la réforme en 2015. Il s'agit d'un dispositif qui est appelé à s'éteindre

progressivement dans le temps », a réagi le président Olivier Chastel. Quant à la limitation dans le temps des allocations de chômage, elle ne figure pas dans l'accord de gouvernement. « Il convient de réfléchir à des solutions structurelles sur le chômage de longue durée et le retour à l'emploi. Mais ce ne sera plus pour cette législature », a-t-il précisé. Avant de conclure: « Au gouvernement wallon. (le ministre) Pierre-Yves Jeholet travaille sur différents axes: améliorer l'offre de formations, améliorer les formations existantes et mieux orienter les demandeurs d'emploi vers les métiers en pénurie ».

De son côté, estimant également qu'un certain nombre de moyens ont été entrepris, tels que le recours aux appels mystères, permettant d'améliorer la présence de travailleurs d'origine étrangère sur le marché de l'emploi, ou la réforme des emplois d'aterrissage, permettant aux travailleurs âgés de décrocher progressivement, le vice-Premier ministre CD&V et ministre de

l'Emploi Kris Peeters a renvoyé aux Régions, compétentes pour les publics cibles. « La suppression du chômage avec complément d'entreprise et la limitation des allocations de chômage dans le temps n'est pas à l'ordre du jour », a-t-il rétorqué.

La réforme des prépensions a permis de diminuer ce public, passant de 105.000 personnes en 2015 à 89.000 personnes en 2016, un chiffre qui continue de diminuer.

Expérience et compétences

Enfin, rappelle M. Peeters, lors de l'accord de l'été (2017), il a été décidé que les offices régionaux de placement, Actiris, le Forem et le VDAB, s'accordent, pour qu'à côté des diplômes, on tienne également compte de l'expérience et des compétences de manière à ce que les demandeurs d'emploi puissent être remis au travail plus rapidement. Il revient à présent aux Régions à bien mettre en oeuvre ces principes. C'est cela qu'il convient de faire plutôt que de changer une nouvelle fois la législation, a-t-il conclu. (b) ■